

# Le budget 2024 de la ville de Roscoff

Le débat d'orientation budgétaire du 18 décembre 2023 a présenté le contexte économique avec un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'une inflation inédite depuis plusieurs décennies, et des crises géopolitiques durables, qui continuent d'influer sur l'inflation. Suite à la convention signée le 14 janvier 2022 avec la DDFIP, les Comptes Financiers Uniques (CFU) des différents budgets remplacent dorénavant les comptes de gestion et les comptes administratifs, pour une application dès l'année 2023. Ils ont été présentés et votés lors de la séance du conseil municipal le 22 février 2024 ainsi que les budgets primitifs de l'année 2024.

## FISCALITÉ : STABILITÉ DES TAUX

Nous avons choisi de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2024. Comme en 2021, 2022, 2023 les taux 2024 sont de :

- 12,07 % pour la taxe d'habitation
- 31,91 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties • 45,38 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ces taux ont été adoptés à l'unanimité.

En raison du contexte immobilier sur la commune, avec un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, et la proportion importante des résidences secondaires, la commune avait la possibilité, comme Carantec et l'île de Batz, d'instituer une surtaxe sur les résidences secondaires et les logements vacants. Lors de la séance du 28 septembre, le Conseil municipal s'est prononcé pour une surtaxe au taux de 60 %. Seuls les propriétaires de logements non affectés à une résidence principale (pour un locataire à l'année par exemple) payent la taxe d'habitation et devront s'acquitter de la surtaxe.

## LA DETTE

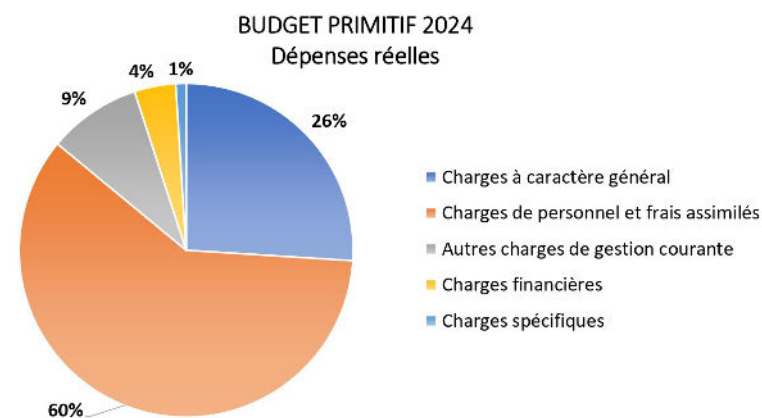
Le montant de la dette au 31 décembre 2023 est de 6 504 484,06 €, en baisse de 690 000 €, pour une capacité de désendettement de 6,9 années, le seuil critique étant de 10 ans. L'encours de la dette par habitant est de 1 820 €, comparable à celui d'autres stations balnéaires environnantes dans la strate de 2 500 à 5 000 habitants.

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Les dépenses réelles sont de 4 206 980 € dont 2 533 260 € pour les dépenses de personnel, premier poste de dépenses (60 %) et 1 094 820 € pour les charges à caractère général, second poste de dépense (26 %).

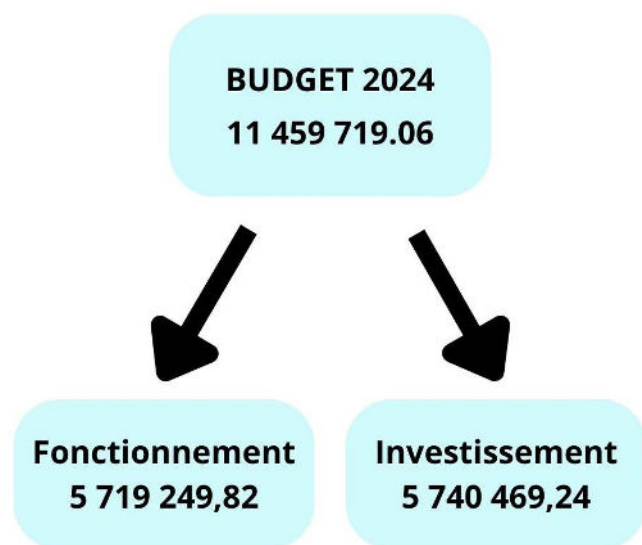
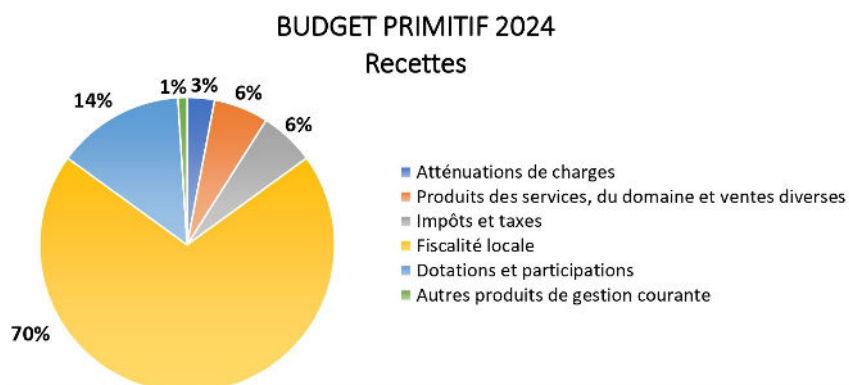
Les dépenses d'électricité et de gaz baissent de manière significative sans toutefois retrouver les montants d'avant la crise.



### Recettes

Les recettes réelles sont de 5 455 060 € dont 3 796 230 € pour la fiscalité locale et 751 330 € pour les dotations.

Elles augmentent de manière significative de 390 000 € du fait de la revalorisation des bases et de la perception pour la première année de la surtaxe sur la taxe d'habitation des résidences secondaires non affectées à une résidence principale.



## LES INVESTISSEMENTS

Le montant des nouveaux investissements s'élève à 1 913 758 € pour l'année 2024. Les principaux postes :

### Bâtiments : 27,93 %

534 500 € sont prévus pour la rénovation, dont :

- 350 000 € pour la remise en état de la cuisine municipale Preti Skol suite aux malfaçons lors de la construction. Ce coût sera remboursé par les assurances.
- 55 000 € pour la réalisation de caveaux.

Les travaux à l'église (vitrines sécurisées des trésors) ont été réceptionnés en novembre 2023 et inaugurés le 24 janvier 2024. Suite à la constatation de l'évolution des désordres sur le clocher, une étude va être réalisée afin d'en mesurer l'étendue, l'urgence de l'intervention et les coûts.

### Voiries et réseaux : 33,45 %

485 158 € sont consacrés à la voirie, dont :

- 150 000 € pour la réorganisation et la rénovation de la cour des services techniques.
- 80 000 € pour l'aménagement du parking Lagadennou.
- 60 000 € rue Joseph Bara
- 20 000 € pour les pompages agricoles et curages des bassins
- 40 158 € pour la reprise sécurisation vélos des bordures trottoir RD58
- 40 000 € pour la voirie rurale

Objectif 100% LED : accompagnement par le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) porté par le SDEF : diagnostic d'orientation en matière d'éclairage urbain pour accentuer la maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre et améliorer l'éclairage public.

Poursuite de la rénovation et du remplacement des lampadaires :

- 155 000 € à la rénovation des réseaux par le SDEF.

Remplacement des points d'éclairage de la Promenade du Docteur Lefranc ; candélabres rue Coadou.

### Équipements Matériels : 12,27 %

234 900 € pour le renouvellement :

- Des véhicules (véhicule de la Police Municipale, fourgon des services techniques, véhicule électrique de propreté...)
- De matériels et outillage divers, du parc informatique, des logiciels d'exploitation, du site internet.

### Environnement, Cadre de vie, Sports Loisirs : 8,44 %

- Le nouveau bâtiment du centre nautique sera livré courant avril. Les plantations de la toiture sont en cours de réalisation par les services techniques et espaces verts pour un montant de 37 000 €.
- 86 500 € pour le renouvellement de mobiliers urbains.
- 75 100 € pour des travaux de rénovation et d'amélioration des infrastructures sportives et de loisirs de la commune : stade, salle polyvalente, plages, piscine de Roc'h Kroum.

### Enfance Jeunesse : 6,68 %

117 800 € sont consacrés à des travaux de rénovation à l'école des Moguerou (électricité, toilettes, préau, portails...) ainsi qu'au centre d'accueil de loisirs de Kerjoie (toiture).

## BUDGETS ANNEXES

### Eau

200 000 € sont inscrits au budget eau pour le remplacement des compteurs dans le cadre du plan de résilience de l'agence de l'eau.

### Assainissement

432 014 € pour les travaux à la station d'épuration et la rénovation des réseaux d'eau usées (Lagadennou, Roscogoz, rue du Capitaine Coadou, rue Jeanne d'Arc, rue Marquise de Kergariou, rue Armand Rousseau).



## Compteurs communicants

La commune prévoit l'installation d'ici la fin 2025 de compteurs d'eau communicants. Ce remplacement intervient dans le cadre des actions commune avec le SAGE du Léon-Trégor et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans l'accord de programmation de résilience portant la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation. L'opération s'élèverait à un montant de 308 000 € qui serait subventionné à 70% par l'Agence de l'eau, 200 000 € ont été inscrits au budget 2024.

Les compteurs communicants permettront d'apporter une aide au gestionnaire dans l'identification plus rapide des fuites sur le réseau d'eau potable sous forme d'alertes, et d'apporter aux propriétaires une vision en temps réel de la consommation et des fuites éventuelles.